

Une initiative  
pour mieux  
partager  
l'espace public



LA

MÉTROPOLE

APAISÉE

DE

À Z



GRENOBLE • ALPES  
MÉTROPOLE

# A

## **AMÉLIORATION**

---

Plus de sécurité pour traverser la rue en toute confiance, aller à l'école tranquillement, mieux circuler à vélo, rouler plus détendu. Plus de qualité de vie dans une agglomération où l'on se déplace plus facilement. Bienvenue dans une Métropole apaisée !

## **AMÉNAGEMENTS**

---

Aménagements de la voirie en faveur de la sécurité des piétons et des cyclistes, plantations, création de zones de rencontre, développement des rues piétonnes... L'ambition de la Métropole apaisée est bien de réinventer l'espace public en l'aménageant pour que chacun y trouve sa place.



# B

## **BRUIT**

---

C'est prouvé, le niveau sonore baisse lorsque la vitesse est réduite, même si le trafic est dense. La circulation étant par ailleurs plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de décibels.

## **BUS**

---

Les bus circulant dans la Métropole, sur des voies spécifiques ou pas, sont soumis aux mêmes règles que les autres véhicules. Les lignes Chrono sont, elles, la plupart du temps, sur des axes à 50 km/h.



# C

## **CYCLISTE**

---

Dans l'agglomération, 5 % des déplacements se font aujourd'hui à vélo. À l'horizon 2020, la Métropole vise le triplement du nombre de cyclistes (notamment grâce au développement du service Métrovélo, à de multiples aménagements et de nouvelles solutions de stationnement).



# D

## **DEUX-ROUES MOTORISÉS**

Grosse cylindrée ou vélomoteur, scooter et autres deux-roues motorisés ont la cote auprès des citadins qui les considèrent comme des antidotes aux bouchons. Pour eux aussi, la règle, c'est 30 km/h !

# E

## **ÉCOLE**

Cinq jours par semaine, accompagnés par un adulte ou pas, les enfants vont à l'école. Apaiser la circulation aux abords des établissements scolaires est une nécessité pour assurer la sécurité de tous les enfants et tranquilliser leurs parents.

## **ENFANT**

Ce n'est pas un adulte en miniature mais un adulte en devenir. Il a besoin d'être protégé mais aussi accompagné dans son apprentissage de l'autonomie. Apaisée, la Métropole y participera.



## **ESPACE PUBLIC**

Appartenant à chacun et à tous, l'espace public désigne les rues, les places et l'ensemble des lieux de vie de la collectivité. Les villes et villages de la Métropole apaisée souhaitent le réinventer pour mieux le partager, le rendre plus sûr et plus tranquille.



## **EXCEPTION**

---

Parce que toute règle comporte des exceptions, les communes engagées dans la démarche Métropole apaisée ont défini les grands axes, ou les portions de voies, sur lesquelles on peut rouler à 50 km/h, voire 70 ou 90. Consultez les cartes détaillées sur [www.lametro.fr/metropoleapaisee](http://www.lametro.fr/metropoleapaisee)

# F

## **FEUX TRICOLORES**

---

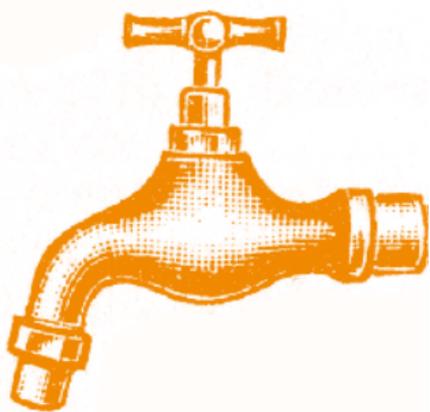
Dans le cadre du passage à 30 km/h, la cadence des feux de circulation tricolores est ajustée au nouveau rythme du trafic. La suppression de feux devenus inutiles est aussi expérimentée.



## **FLUIDE**

---

Les voitures se comportent dans la rue comme l'eau dans un tuyau ! Pas besoin d'être Nobel de physique pour comprendre qu'un débit régulier évite les engorgements. En réduisant accélérations et décélérations, la généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide.



# G

## **GÉNÉRALISATION**

---

43 villes et villages métropolitains de tous horizons ont choisi de généraliser le 30 km/h en 2016. Une avancée réglementaire inédite qui illustre le désir d'agir ensemble pour les habitants.



## HABITANTS

---

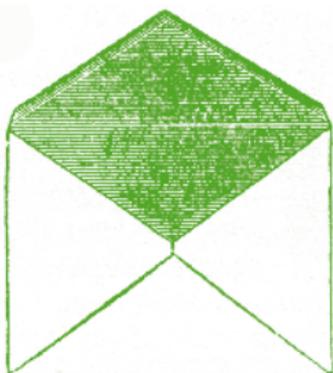
Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, automobilistes, piétons, conducteurs de bus, livreurs, motards, cyclistes : tous habitants, tous acteurs, tous bénéficiaires. La Métropole apaisée se construit ensemble pour chacun et pour tous !



## IDÉES

---

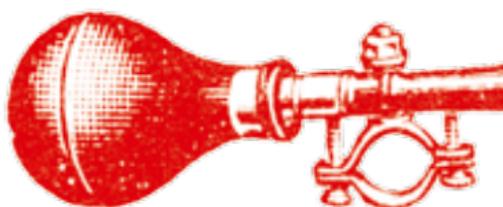
Depuis septembre 2015, Grenoble-Alpes Métropole a ouvert sur son site Internet une boîte à idées baptisée « ma rue apaisée ». De manière individuelle ou collective, les citoyens peuvent y déposer une idée susceptible de favoriser le partage de l'espace public et l'harmonie entre les différents modes de déplacement. Plus de 100 propositions ont déjà été déposées. Elles seront soumises au Conseil métropolitain prochainement.



## JANVIER 2016

---

C'est sous le signe de l'attention aux autres que l'année 2016 débute dans 14 communes de l'agglomération grenobloise qui ont choisi de passer à 30 km/h dès le 1<sup>er</sup> janvier.



## KLAXON

---

Officiellement appelé avertisseur sonore, le klaxon permet de signaler un danger imminent. Bien que son usage soit strictement réglementé, il sert plus souvent à exprimer l'irritation qu'à éviter un accident. Moins de bruit, plus de courtoisie !



## **LOI**

---

La généralisation du 30 km/h s'appuie sur une disposition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Adoptée le 22 juillet 2015, elle modifie le Code général des collectivités territoriales et donne aux maires la possibilité d'abaisser la vitesse autorisée dans leur commune.



## **MARQUAGE AU SOL**

---

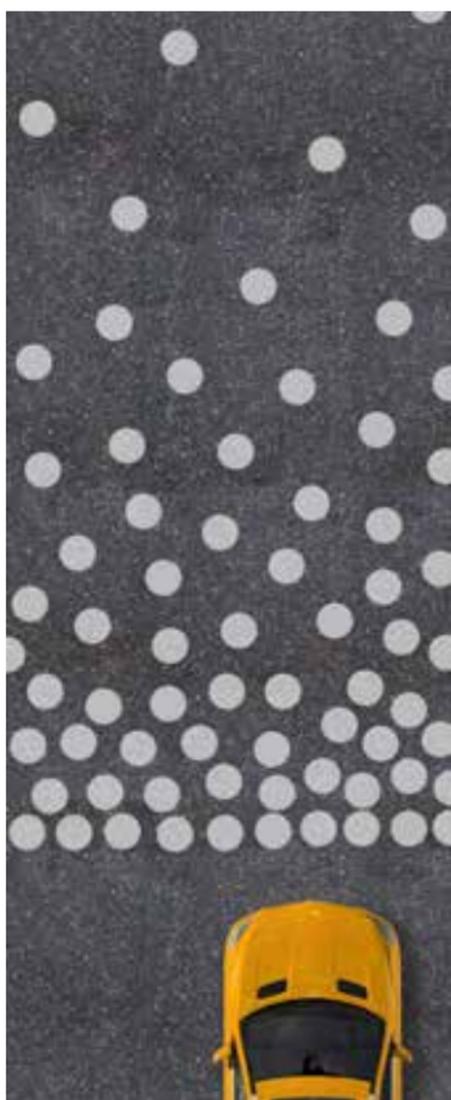
Principalement composé de lignes, le marquage sur la chaussée guide les usagers. Progressivement mis en place, un marquage au sol rappellera la limitation à 30 km/h à chaque intersection ou transition avec un axe à 50 km/h. Les grands axes où l'on peut circuler à 50 km/h seront également repérés par un marquage horizontal.



## **NOUVEAUTÉ**

---

Comme tout ce qui est nouveau, la généralisation du 30 km/h dans les villes et les villages exigera un temps d'adaptation. C'est pour cette raison que les communes métropolitaines volontaires ont choisi d'accompagner le changement en déployant des outils variés (signalétique, sensibilisation, radars pédagogiques). Durant les premières semaines, le rappel à la (nouvelle) règle sera privilégié à la verbalisation.



# O

## OUI

14 municipalités ont dit « oui » à la généralisation du 30 km/h dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : Champagnier, Eybens, Grenoble, La Tronche, Le Fontanil-Cornillon, Miribel-Lanchâtre, Poisat, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Égrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Pierre-de-Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Vizille.

Fin 2016, la majorité des autres communes volontaires l'auront mise en pratique.



situés à l'intérieur de ces zones seront progressivement supprimés au profit d'un marquage au sol. Une signalétique spécialement créée pour Grenoble-Alpes Métropole sera également installée dans les communes.

## PERSONNES ÂGÉES

Apaiser les villes et les villages de l'agglomération, c'est donner aux aînés la possibilité de se déplacer de manière autonome en toute confiance.



# P

## PANNEAU

La pose d'une centaine de panneaux d'entrée en zone 30 débute en janvier 2016 dans les communes volontaires. Les panneaux de limitation



## PIÉTON

Les piétons sont les plus vulnérables et sont donc toujours prioritaires, y compris en l'absence de passage piéton. Cependant, chacun est tenu d'emprunter le passage piéton s'il y en a un à moins de 50 m.

Un minimum de marche chaque jour est réputé nécessaire à la santé humaine.

# Q

## QUIZZ

Pour tester ses connaissances en s'amusant, un quizz est en ligne : [www.lametro.fr/metropoleapaisee](http://www.lametro.fr/metropoleapaisee)

## QUOTIDIEN

Se rendre à l'école ou au travail, aller faire ses courses, se promener pour le plaisir... Quel que soit le mode de locomotion utilisé, les déplacements rythment la vie quotidienne de chacun. Apaiser la circulation participe concrètement à rendre la vie de tous les jours plus agréable.

# R

## RADAR PÉDAGOGIQUE

Une centaine de nouveaux radars pédagogiques, fixes et mobiles, sont installés dans les communes volontaires. Vert, l'allure est bonne ! Rouge, levez le pied !



# S

## SÉCURITÉ

À 50 km/h, 35% des piétons heurtés par un véhicule motorisé succombent ; à 30 km/h, ils ne sont que 5%. Modérer la vitesse dans les villes et villages permet de diminuer le nombre d'accidents mais aussi leur gravité. La sécurité est un enjeu prioritaire de la Métropole apaisée.



## STATIONNEMENT

Depuis la publication d'un décret le 2 juillet 2015, fini l'indulgence avec tous ceux qui clament « J'en ai pour deux minutes » en stationnant n'importe où. Se garer ou s'arrêter sur un passage piéton, un trottoir, une bande ou une piste cyclable coûte maintenant 135 € (et non plus 35 €).

## VITESSE

---

Contrairement aux idées reçues, vitesse et durée de parcours urbain ne vont pas de pair ! Comptenu des feux et de la circulation, qui imposent souvent de freiner, une voiture roule en moyenne à 17,3 km/h en zone 30 contre 18,9 km/h en zone 50. Réduire la vitesse autorisée à 30 km/h allonge donc de 18 secondes seulement la durée d'un trajet urbain d'un kilomètre.



## W

---

Informations et cartes détaillées en un clic, c'est sur :

[www.lametro.fr/metropoleapaisee](http://www.lametro.fr/metropoleapaisee)



## XXIÈME SIÈCLE

---

Ouverte, vivante, innovante, agréable, bienveillante, durable, belle, adaptée, attractive, respirable, connectée, dynamique, apaisée... La métropole grenobloise du XXI<sup>e</sup> siècle s'invente aujourd'hui.



## Y'À QU'À...

---

Pour en finir avec les « Y'a qu'à / faut qu'on... », Grenoble-Alpes Métropole a décidé de se lancer ! Elle est la première agglomération française à généraliser le 30 km/h.



## ZONE 30

---

Encouragées par une résolution du Parlement européen de 2011, de nombreuses villes européennes se sont déjà engagées en faveur d'une limitation de la vitesse autorisée à 30 km/h. Parmi elles, Berlin, Fribourg, Munich, Bruxelles, Copenhague, Bilbao, Zürich, Rotterdam, Amsterdam, Bologne...

**LE 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2016, LE CODE  
DE LA ROUTE  
CHANGE  
DANS 14  
COMMUNES  
DE LA  
MÉTROPOLE  
GRENOBLOISE**

**30 KM/H  
C'EST LA  
RÈGLE**

**50 KM/H  
C'EST  
L'EXCEPTION**



**Dans les villes  
et les villages,  
la vitesse  
est limitée  
à 30 km/h  
pour tous les  
véhicules.**

Rouler à  
50 km/h reste  
autorisé sur  
les grands axes  
repérés par  
un marquage  
au sol.

- Champagnier
- Eybens
- Grenoble
- La Tronche
- Le Fontanil-Cornillon
- Miribel-Lanchâtre
- Poisat
- Saint-  
Barthélémy-  
de-Séchilienne
- Saint-Égrève
- Saint-Georges-  
de-Commiers
- Saint-Pierre-  
de-Mésage
- Séchilienne
- Vaulnaveys-  
le-Haut
- Vizille

**14 communes de la Métropole**  
ont choisi d'appliquer  
la généralisation du 30 km/h  
dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fin 2016, la majorité des communes  
métropolitaines l'auront mise en  
pratique.

**Grenoble-Alpes Métropole est  
la première agglomération française**  
à généraliser la vitesse de 30 km/h  
dans les villes et les villages.

Cette réglementation innovante  
s'inscrit dans le cadre de la loi sur  
la transition énergétique votée  
en juillet 2015.

Plus d'informations sur

[www.lametro.fr/metropoleapaisee](http://www.lametro.fr/metropoleapaisee)